

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

| | |
|---|--------------------------------|
| Séance du 27/09/2016 | Délibération n° 2016/23 – p1/2 |
| Objet : Adhésion à l'association Open Data France | |
| Nomenclature de télétransmission : 5.7.6. Intérêt communautaire | |

| | |
|--------------------------|---|
| <u>Nombre de membres</u> | L'an deux mille seize, |
| En exercice : 34 | le vingt sept septembre à vingt heures, |
| Présents : 19 | |
| Votants : 26 | Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au quatre-vingt-douze boulevard de la Marne, sous la présidence de Monsieur Alain GUETROT, Maire-Adjoint de Saint-Maurice et Président du Syndicat. |
| Procurations : 7 | |

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Comité du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne en exercice,

Sont présents :

Richard DELLA MUSSIA, Joël PESSAQUE, Emile JOSSELIN, Muguët NGOMBE, Sylvain AUBERT, Stéphane CHAULIEU, Philippe FRANCINI, Philippe FISCHER, Régine LANGLOIS, Pierre BORNE, Georgette REGNAULT, Corinne POIGNANT, Pierre JUNILLON, Carole DRAI, Alain GUETROT, Jean-Daniel AMSLER, Anne-Marie BOURDINAUD, Christian FOSSOYEUX, Michel CLERGEOT

Sont représentés :

Marie CURIE a donné pouvoir à Jean-Daniel AMSLER
Evelyne BAUMONT a donné pouvoir à Anne-Marie BOURDINAUD
Jean-Raphaël SESSA a donné pouvoir à Muguët NGOMBE
Gilles MATHIEU a donné pouvoir à Pierre JUNILLON
Christophe IPPOLITO a donné pouvoir à Carole DRAI
Vincent DELHOMME a donné pouvoir à Alain GUETROT
Claudia MARSIGLIO a donné pouvoir à Michel CLERGEOT

Sont absents excusés :

Marie CURIE, Evelyne BAUMONT, Jacques DRIESCH, Stephan SILVESTRE, Francis SELLAM, Jean-Raphaël SESSA, Romain BLONDEL, Florence TORRECILLA, Christophe IPPOLITO, Philippe SAJHAU, Gilles MATHIEU, Henri PETTENI, Vincent DELHOMME, Isabelle LAFON, Claudia MARSIGLIO

Alain GUETROT, Président, expose au comité ce qui suit :

INFOCOM'94 dispose depuis le mois de juin dernier d'une solution OpenData pour ses adhérents. Dans un souci d'optimiser son usage et d'être acteur de cette nouvelle étape du numérique des collectivités territoriales, le syndicat a eu connaissance des travaux de l'association d'OPEN DATA France. Axelle LEMAIRE, secrétaire d'Etat chargée du Numérique, et Estelle GRELIER, secrétaire d'Etat chargée des Collectivités Territoriales ont confié à cette association une mission d'expertise afin de formuler d'ici au mois d'octobre des propositions pour la généralisation de l'Open Data, à la fois dans les collectivités pionnières comme INFOCOM'94 et dans les collectivités non encore engagées dans cette démarche qui suivront leur exemple.

Parmi l'analyse confiée à cette mission figurent :

- la définition du périmètre et le format des données à ouvrir pour chaque strate de collectivités locales ;
- l'élaboration d'outils pédagogiques pour faciliter la compréhension et la mise en œuvre du texte de loi par les collectivités locales ;
- les besoins en formation et accompagnement des élus et des services ;
- et la stratégie de mutualisation des données et des outils entre collectivités locales au sein d'un même territoire.

Ces missions correspondant aux besoins et aux attentes du syndicat et de ses adhérents, il est proposé d'adhérer à l'association Open Data France pour un coût annuel de 800 €.

| | |
|---|--------------------------------|
| Séance du 27/09/2016 | Délibération n° 2016/23 – p2/2 |
| Objet : Adhésion à l'association Open Data France | |
| Nomenclature de télétransmission : 5.7.6. Intérêt communautaire | |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-19 et L5211-25,
Vu le budget pour l'exercice 2016,
Vu les statuts de l'Association Open Data France,
Considérant l'intérêt d'adhérer à cette association dont les missions correspondent aux besoins et aux attentes du syndicat et de ses adhérents sur l'ouvertures des données publiques,
Après avoir entendu le Président dans son rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : autorise le Président à faire adhérer INFOCOM'94 à OPEN DATA France.

Article 2 : autorise le Président à désigner ses représentants auprès d'OPEN DATA France.

Article 3 : autorise le Président à verser à l'Association Open Data France le montant de la cotisation annuelle qui sera imputée à l'article 6281.

Article 4 : dit que la présente délibération entrera en vigueur après accomplissement des formalités prévues à l'article L.5211-3

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Fait à La Varenne, le 27/09/2016


Le Président
Alain GUETROT


INFORM 94
92, bd de la Marne
94214 LA VARENNE
CEDEX